

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

30 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-068**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget ANNEXE LOTISSEMENT DE LA JIRETTE : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié prévoyant la mise en œuvre d'un compte financier unique,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique traduit les résultats financiers de l'exercice 2025 comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	449 147,96	517 147,96	966 295,92
	Recettes réalisées (1)	B	449 147,96	514 881,95	964 029,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	547 147,96	517 147,96	1 064 295,92
	Dépenses réalisées (1)	E	544 881,95	514 881,95	1 059 763,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-95 733,99	0,00	-95 733,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	210 852,04	0,00	210 852,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	115 118,05	0,00	115 118,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	115 118,05	0,00	115 118,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

10106 - LOT JIRETTE QUILLAN

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JIRETTE QUILLAN					
Investissement	210 852,04		-95 733,99		115 118,05
Fonctionnement					
Sous-Total	210 852,04		-95 733,99		115 118,05
TOTAL II	210 852,04		-95 733,99		115 118,05
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	210 852,04		-95 733,99		115 118,05

Commentaires par chapitre et par section selon le tableau ci-dessus.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère générale	Un réalisé de 65.733,09 € au compte 605 : achats de matériels, équipements et travaux : sont comptabilisés dans ce compte les éléments constitutifs du coût de production.
Chap. 042 Annulation du stock initial	Un réalisé de 449.147,96 € au compte 71355 Opération d'ordre, la contrepartie figurant au chapitre 040 en recettes d'investissement.

B) Recettes

Chap.042 Variation des stocks de produits	Un réalisé de 514.881,95 € au compte 7135 : variation des stocks de produits. Opération d'ordre de section à section, la contrepartie figurant au chapitre 040 en dépenses d'investissement.
---	---

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses

Chap. 16 Autres dettes – Communes	Un réalisé de 30.000 € correspondant au 1 ^{ER} remboursement de la 1 ^{ère} avance remboursable au budget général de la commune.
Chap. 040 Stocks de produits finis – terrains aménagés	Le réalisé de 514.881,95 € au compte 3555 stocks de produits finis terrains aménagés. Opération d'ordre de section à section, contrepartie au chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

B) Recettes

Chap. 040 Annulation du stock initial	Le réalisé de 449.147,96 € au compte 3555. Opération d'ordre, la contrepartie figurant au 042 en dépenses de fonctionnement.
Chap. 001	Le réalisé de 210.852,04 € reprend l'excédent 2024 du compte financier unique 2024.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2025 établi par Mme La Comptable Public
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. Le Président se retire, M. Yves RAYNAUD, Maire Délégué, préside la séance, demande de bien vouloir approuver par chapitre et par section le Compte Financier Unique 2025, tel que sus visé et demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

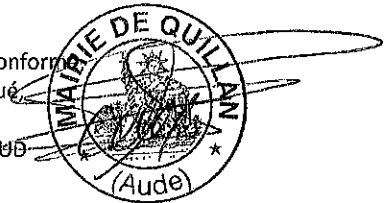
Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué

M. Yves RAYNAUD



2026-068

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-18-40.00 (MI269484587)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-068-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget ANNEXE LOTISSEMENT DE LA JIRETTE : Vote du Compte Financier Unique 2025

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-068.PDF](#)

Préparé

Date 30/04/26 à 11:18

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 30/04/26 à 11:18

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:25